

CAHIER DES CHARGES

Relatif à

Mise en place d'une banque de fourrage Inter-filières à La Réunion

Date et heure limites de réception des offres :

Le 15 septembre 2025 à 12 heure

1. Contexte

Les études réalisées entre 2017 et 2021 ont mis en avant et confirmé la nécessité d'organiser et de sécuriser l'approvisionnement en fourrage à La Réunion.

La dernière consultation portée par l'ODEADOM et l'ARP, visait à mobiliser les différents acteurs dont l'objectif était de concrétiser et d'amorcer la mise en place d'une filière « fourrage » pour l'ensemble des filières.

En parallèle et en appui financier à la démarche « Foin » le Département de La Réunion souhaitant accélérer certaines actions du Plan Départemental de Relance Economique et Sociale (PDRES), avait validé lors de la commission permanente du 27 juillet 2022 le soutien du « Projet à la création d'une banque de fourrage, au bénéfice des filières animales ».

L'objectif du dispositif était de renforcer l'autonomie en termes d'alimentation des cheptels locaux en facilitant la production de fourrage localement et sa commercialisation à tout éleveur producteur de ruminants et/ou d'équidés de l'île.

Le financement du département pour de l'investissement de matériel a été utilisée essentiellement par la filière bovine. La profession équine et les filières petits ruminants ne sont à ce jour pas pleinement intégrés dans le dispositif de banque fourragère géré par la SICALAIT.

1.1. Objectifs de l'étude

L'objectif de l'étude est de définir les modalités technico-économiques et juridiques de la mise en place d'une banque de fourrage pour les filières équine et petits ruminants. L'objet étant de définir le meilleur scénario pour les filières en termes d'organisation, de process, de montage financier et juridique, de durabilité opérationnelle.

1.2. Méthodologie de l'étude

L'étude se déroulera en 4 étapes :

- Définition des process de production, séchage et stockage
- Définition de la stratégie logistique, marketing et tarifaire
- Elaboration du budget sur 3 à 5 ans
- Identification de la structure juridique

Il s'agit de définir à travers cette étude :

- un itinéraire de production de fourrage le plus favorable pour garantir la qualité du produit final
- la forme juridique la plus appropriée
- l'organisation commerciale la mieux adaptée

Tout cela pour maîtriser les fluctuations de prix du foin et garantir un moindre coût pour les consommateurs de fourrage.

L'offre devra détailler la méthodologie employée.

Le cabinet d'étude devra clairement indiquer les compétences dont il dispose.

A titre indicatif et si nécessaire, il pourra s'adjoindre des compétences juridiques, économiques, ou toute autre spécialité qu'il jugera utile et intéressante pour mener à bien l'étude.

2. Délais de réalisation de l'étude

Le début de la prestation est fixé dans la convention qui notifie le marché pour une durée de 12 mois maximum.

3. Montant

Le montant maximum de l'étude est de 25 000 € TTC pour la durée totale de l'étude.

4. Livrables

A minima, le prestataire retenu devra fournir :

- Support de présentation de la restitution finale (sous format PPT)
- Rapport d'étude rédigé (sous format Word)
- Une fiche synthétique du scénario retenu de 10 pages (sous format Word)
- Un résumé de 2 pages (sous format Word) comprenant une partie contexte, méthodologie et résultats.

5. Pilotage de l'étude et suivi des travaux

Le suivi des travaux est réalisé par un comité de pilotage composé, à minima, d'un représentant de l'ODEADOM (financeur de l'étude), de la DAAF, du Conseil départemental, et de représentants professionnels (Chambre d'Agriculture, Conseil du Cheval, OVICAP, ARP).

Selon l'ordre du jour, des experts sont susceptibles de participer aux comités de pilotage.

Le prestataire assurera la présentation de l'avancée du projet sous forme de diaporamas, et la production de compte-rendu des réunions du comité de pilotage.

Un minimum de trois comités de pilotage sera prévu (1 Copil de lancement, 1 COPIL de mi-parcours avec remise d'une synthèse intermédiaire et 1 Copil d'achèvement).

Le prestataire pourra en tant que de besoin proposer la tenue de réunions techniques intermédiaires pour réaliser des bilans d'étape le cas échéant.

6. Modalités de réponses à l'appel d'offre

6. les moyens humains impliqués dans l'étude (CV, fonctions dans le projet, nombre de jours prévisionnels consacrés à l'étude...),
7. les moyens techniques et matériels mobilisés,
9. le devis de l'étude,
10. un RIB,
11. un extrait de Kbis de moins de trois mois,
12. tout autre élément jugé pertinent par le déposant.

Des informations détaillées, permettant d'évaluer le contenu concret de la proposition, sont souhaitées (cf. critères de sélection). En cas de proposition impliquant plusieurs partenaires, une seule candidature doit être déposée par la structure porteuse du projet.

Dépôt du dossier

Le dossier de candidature complet sera envoyé par voie électronique à :

yannick.lostis@agriculture.gouv.fr